



Énergie renouvelable.
Développement durable.

Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate

INNERGEX FAIT UNE MISE À JOUR SUR LA DEMANDE D'INJONCTION INTERLOCUTOIRE LIÉE AUX ÉVÉNEMENTS MÉTÉOROLOGIQUES DE FÉVRIER 2021 AU TEXAS

LONGUEUIL, Québec, le 21 mai 2021 – Innergex énergie renouvelable inc. (TSX : INE) (« Innergex » ou la « Société ») annonce que le tribunal de district du comté de Harris, au Texas, a rejeté la demande d'injonction interlocutoire déposée le 21 avril 2021, enjoignant la contrepartie ayant fourni les contrats de couverture de prix de l'électricité des parcs éoliens de Flat Top dans le comté de Mills et de Shannon dans le comté de Clay (ci-après appelés conjointement les « Projets ») à suspendre l'exercice de tout recours, y compris la saisie, à l'encontre des Projets à la suite d'un défaut de paiement allégué, lequel a été formellement contesté par les Projets, à la suite des conditions météorologiques hivernales extrêmes sans précédent et de la défaillance des marchés de l'électricité qui en a découlé, ayant paralysé l'État du Texas en février 2021 (officieusement appelée la tempête hivernale Uri). Innergex détient une participation de commanditaire de 51 % dans le parc éolien Flat Top et de 50 % dans celui de Shannon.

À cause de la décision du tribunal, la contrepartie ayant fourni les contrats de couverture de prix de l'électricité des Projets ne sera pas empêchée d'exercer l'un ou l'autre de ses recours, y compris la saisie.

Pour davantage d'information sur les conséquences financières de l'exécution des recours, y compris la saisie, veuillez vous référer à la section d'informations supplémentaires ajoutée au rapport du premier trimestre 2021 disponible sur le site web de la Société à https://www.innergex.com/wp-content/uploads/2021/05/INE_Q1_2021_REPORT_FR.pdf.

La Société va communiquer davantage d'informations financières découlant de cette situation, une fois que la contrepartie aura exercé ses recours, en temps opportun.

À propos d'Innergex énergie renouvelable inc.

Innergex croit en un monde dans lequel de l'énergie renouvelable abondante favorise des communautés plus saines et encourage le partage de la prospérité depuis maintenant plus de 30 ans. À titre de producteur indépendant d'énergie renouvelable qui développe, acquiert, détient et exploite des centrales hydroélectriques, des parcs éoliens, des parcs solaires et des installations de stockage d'énergie, Innergex est convaincue que la production d'énergie à partir de sources renouvelables ouvrira la voie à un monde meilleur. Innergex exerce ses activités au Canada, aux États-Unis, en France et au Chili et gère un important portefeuille de 76 actifs de haute qualité en exploitation d'une puissance installée nette de 2 747 MW (puissance installée brute de 3 701 MW) et d'une capacité de stockage d'énergie de 150 MWh, dont 37 centrales hydroélectriques, 33 parcs éoliens et six parcs solaires. Elle détient également une participation dans 9 projets en développement d'une puissance installée nette totale de 551 MW (puissance installée brute de 623 MW) et d'une capacité de stockage d'énergie de 329 MWh, dont trois installations sont présentement en construction, et des projets potentiels qui en sont à différents stades de développement d'une puissance brute totale de 6 875 MW. Son approche de création de valeur pour

les actionnaires est de générer des flux de trésorerie constants, de présenter un attrayant rendement ajusté au risque et de distribuer un dividende stable.

Mise en garde au sujet des énoncés prospectifs

En vue d'informer les lecteurs sur les perspectives d'avenir de la Société, le présent communiqué de presse contient de l'information prospective au sens des lois sur les valeurs mobilières (l'« information prospective »), notamment des énoncés relatifs à la production d'énergie de la Société, aux avantages stratégiques, opérationnels et financiers et à la croissance anticipée découlant de ces Projets, à sa stratégie commerciale, à ses perspectives commerciales, à ses objectifs, à ses plans et à ses priorités stratégiques, de même que d'autres énoncés qui ne sont pas des faits historiques. Celle-ci se reconnaît généralement à l'emploi de termes tels que « environ », « approximativement », « peut », « fera », « pourrait », « croit », « prévoit », « a l'intention de », « devrait », « planifie », « potentiel », « projeter », « anticipe », « estime », « prévisions » ou d'autres termes semblables indiquant que certains événements pourraient se produire ou pas. Cette information prospective exprime les prévisions et attentes de la Société à l'égard d'événements ou de résultats futurs, en date du présent communiqué.

L'information prospective comprend l'information prospective financière ou les perspectives financières, au sens des lois sur les valeurs mobilières, notamment les renseignements concernant la production anticipée, les produits prévus, les produits prévus proportionnels, le BAIIA ajusté prévu, le BAIIA ajusté proportionnel prévu, les flux de trésorerie disponibles prévus de la Société, de même que d'autres énoncés qui ne sont pas des faits historiques. Ces renseignements visent à informer les lecteurs de l'impact financier potentiel des résultats potentiels des démarches. Cette information peut ne pas être appropriée à d'autres fins.

L'information prospective est fondée sur certaines hypothèses principales formulées par Innergex, à propos notamment, sans s'y limiter, du rendement des projets, de la conjoncture économique et financière, des conditions du marché des capitaux, des attentes et des hypothèses concernant la disponibilité de ressources en capital et l'exécution par les tiers de leurs obligations contractuelles en temps opportun, de l'obtention des approbations réglementaires et de la cession de certains actifs. Bien qu'Innergex soit d'avis que les attentes et les hypothèses sur lesquelles l'information prospective est fondée sont raisonnables dans les circonstances, les lecteurs sont mis en garde de ne pas se fier indûment à cette information prospective, car il n'existe aucune garantie qu'elle s'avère correcte. L'information prospective qui figure dans le présent communiqué de presse est donnée à la date des présentes et Innergex ne s'engage nullement à mettre à jour ni à réviser l'information prospective pour tenir compte d'événements ou de circonstances postérieures à la date du présent communiqué de presse ou par suite d'événements imprévus, à moins que la Loi ne l'exige.

Pour de plus amples renseignements sur les risques et les incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats et le rendement réels de la Société diffèrent considérablement des résultats et du rendement exprimés, présentés ou sous-entendus dans l'information prospective, ou sur les principales hypothèses dont découlent ces informations, veuillez-vous reporter à la rubrique « Information prospective » du plus récent rapport annuel.

- 30 -

Renseignements

Innergex énergie renouvelable inc.

Jean-François Neault

Chef de la direction financière

450 928-2550, poste 1207

relationsinvestisseurs@innergex.com

www.innergex.com

Karine Vachon

Directrice principale – Communications

450 928-2550, poste 1222

kvachon@innergex.com